

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL ACADEMIQUE DE LA VIE LYCEENNE
du jeudi 10 avril 2014
Centre d'ENtraînement aux actions en Zone UrBaine (CENZUB)
94^{ème} Régiment d'infanterie
Quartier Orléans
SISSONNE

Les membres du Conseil Académique de la Vie Lycéenne se sont rencontrés au CENZUB (camp militaire de SISSONNE), pour une séance délocalisée du Conseil académique à la vie lycéenne. Cette rencontre s'inscrit dans le cadre de la journée nationale du réserviste qui honore chaque année l'engagement des hommes et des femmes qui servent notre pays, au sein de la réserve militaire.

La rencontre était placée sous la responsabilité du capitaine de réserve Emmanuel VEZIAT conseiller technique de Monsieur le Recteur en matière de Défense. Les autorités militaires associées à l'évènement étaient représentées par ;

Le Colonel Pierre SANTONI commandant le CENZUB – 94^{ème} régiment d'infanterie.

Le Colonel Gilles HEYRAUD Délégué militaire départemental de la Somme.

Le Capitaine Matthieu FAGET, Officier tradition 94^{ème} régiment d'infanterie.

Le Lieutenant de réserve Benoît ODELOT, Chef de section FORAD (Force Adverse) 94^{ème} régiment d'infanterie.

→ **Représentants de l'Éducation Nationale**

- Madame Isabelle FERRERA, Déléguée académique à la vie lycéenne.
- Madame Hélène MARCHOIS, CPE au LP Artur-Rimbaud, RIBECOURT-DRELINCOURT,
- Monsieur Aldino DI-LENA, CPE au lycée Henri Martin, SAINT-QUENTIN,
- Madame Marie-Neige GARCIA, CPE au LP Jean-Monnet LA FERRE,
- Madame Cécile BORROD, CPE au LP Camille Claudel SOISSONS,
- Monsieur Charles DUNAJEWSKI, CPE au lycée Amyot d'Inville, SENLIS,
- Madame Jennifer BOYAVAL, assistante d'éducation au lycée Louis Thuillier, AMIENS,
- Monsieur Mikaël LE LIGEOUR, assistant d'éducation au lycée Louis Thuillier, AMIENS

→ **Représentants du monde associatif**

- Monsieur Jean-Pierre MORLET, Directeur du service régional de l'U.N.S.S.

→ **Représentants des élèves**

- Monsieur Maxime DARBAS, LP Artur Rimbaud, RIBECOURT-DRELINCOURT,
- Monsieur Maxime GALHAUT, lycée Gay Lussac, CHAUNY,
- Monsieur Guillaume TACONNET, lycée François Truffaut BEAUVAIS,
- Mademoiselle Sherlane FAVORY LP Jean-Monnet LA FERRE
- Mademoiselle Caroline LEGROS LP Amyot d'Inville SENLIS,
- Monsieur Florian GUYOMAR LP Paul Langevin BEAUVAIS,

Secrétariat de séance

- Monsieur J-François RATEL, chef de bureau DETOS-3, Rectorat.

Sont excusés :

- Madame Marie- Hélène AUBRY, IA-IPR Etablissements et Vie Scolaire,
- Monsieur Eric ALEXANDRE, Proviseur du lycée Madeleine Michelis, AMIENS,
- Monsieur l'IA - DASEN de l' AISNE,
- Madame l'IA - DASEN de l' OISE,
- Monsieur l'IA - DASEN de la SOMME,

09 h 45 ouverture de la séance

Entrée dans le Centre en car.

Monsieur Emmanuel VEZIAT et le colonel Gilles HEYRAUD accueillent les membres du CAVL à l'entrée du camp et les remercient de leur présence. Ils remercient leur hôte, le colonel Pierre SANTONI commandant le CENZUB, pour la mise à disposition des facilités du 94eme régiment d'Infanterie au profit des membres du CAVL. Monsieur VEZIAT présente le programme de la journée qui s'établit ainsi qu'il suit :

- 10h/10h45 : Présentation de la Défense et de la réserve militaire.
- 10h45/12h : Témoignages d'officiers de réserve.
- 12h/13h : Déjeuner.
- 13h/13h45 : Présentation du CENZUB.
- 13h45/15h : Visite des sites en bus.
- 15h/15h50 : Présentation du rôle des réservistes et des moyens.
Echanges avec les réservistes sortant d'exercice.

Présentation de la Défense et de la Réserve militaire

Le colonel Gilles HEYRAUD, délégué militaire départemental de la SOMME fait une présentation de la réserve militaire. Il rappelle préalablement que la réserve militaire est une composante essentielle des forces armées, qui sans elle, ne pourraient fonctionner.

La réserve militaire est également une interface très importante entre la population et son armée. Composée d'hommes et de femmes qui ont choisi de servir leur pays, la réserve militaire s'inscrit dans un cadre législatif précis mis en place par la Loi n°99-894 du 22 octobre 1999 portant organisation de la réserve militaire et du service de défense et modifiée par la loi du 18 avril 2006.

A cet égard on notera également que la défense s'inscrit dans le parcours citoyen de l'école primaire à l'appel de préparation à la défense. Les relations avec l'Education nationale sont essentielles pour la transmission de l'esprit de défense. En effet, ce parcours prépare les citoyens à contribuer à la défense de la nation dans le but de renforcer les moyens dédiés à la défense de la République.

La réserve poursuit trois objectifs :

- 1 renforcer les capacités des forces armées.
- 2 Entretenir l'esprit de Défense.
- 3 Maintenir le lien Armée-Nation.

La mission de la réserve retrouve aujourd'hui tout son sens dans un contexte de réduction des effectifs et de la dépense publique. Le réserviste est d'abord un membre à part entière des forces armées qui participe à la défense. C'est un professionnel à temps partiel. Cette intégration passe par un contrat opérationnel qui en principe n'implique pas l'engagement sur les théâtres d'opération extérieurs. Néanmoins, il peut être fait ponctuellement appel aux compétences autant que de besoin.

La réserve concerne toutes les composantes des forces armées françaises même si la Gendarmerie Nationale en représente une part importante. L'on compte aujourd'hui **80 500 réservistes** qui se répartissent ainsi :

Arme	Part dans l'effectif total
Gendarmerie Nationale	50%
Armée de Terre	28%
Armée de l'Air	8%
Marine Nationale	9%
Service des Essences	8%
Service de Santé des Armées	5%

On distingue 2 réserves :

1- La réserve opérationnelle composée de citoyen(nes) qui parallèlement à leur vie professionnelle, leurs études, acceptent de consacrer une partie de leur temps à servir la Nation. Ils sont le renfort indispensable d'une armée professionnelle moderne.

Les missions, d'ordre opérationnel, sont les suivantes :

- apporter un renfort sur des missions importantes de longue durée ou nécessitant un savoir technique spécialisé.
- Assurer une relève sur les missions remplies sur le territoire national quand les forces d'active sont mobilisées à l'extérieur des frontières
- Possibilité de participer aux opérations extérieures sous certaines conditions.

La réserve opérationnelle est constituée de deux niveaux de personnels :

- Personnels de niveau 1, qui sont intégrés dans les unités gérées et administrées
- Personnels de niveau 2, non affectés.

2 - La réserve citoyenne composée de personnels en contrat qui assurent une mission de représentation, de rayonnement, et préservent ainsi le lien privilégié entre forces armées et population. Les militaires ne sont jamais première force d'intervention.

On notera que les deux institutions que sont l'Armée et l'Ecole poursuivent les mêmes ambitions fondées sur les valeurs citoyennes.

Témoignages d'officiers de réserve

Le Capitaine Emmanuel VEZIAT et le Lieutenant Benoît ODELOT apportent un témoignage sur leur parcours personnel et leur engagement au sein de la réserve.

Ces officiers qui occupent par ailleurs des fonctions dans la vie civile (respectivement Professeur agrégé, Conseiller défense du Recteur, Référent mémoire et citoyenneté pour l'Education nationale - Directeur de l'office national des anciens combattants de l'Aisne et Chef de section au sein de la FORAD) se sont engagés dans la réserve opérationnelle et assurent désormais des missions au sein du 94^{ème} régiment d'infanterie.

Au travers de choix personnels et de motivations différentes qui relèvent d'un parcours de vie, on constate néanmoins la permanence d'éléments communs qui sont :

- 1- La disponibilité de chacun qui contraint souvent à ces choix en termes de vie privée et familiale.
- 2- la mobilité géographique en fonctions des affectations professionnelles et des missions.
- 3- la motivation certaine pour concilier un métier « civil » avec celui toujours très exigeant du métier des armes.

- Deux formations, deux carrières, avec des motivations personnelles et des parcours parallèles,
- Des relations entre activités civiles et militaires,
- Un enrichissement humain par l'intégration dans une unité d'active, des échanges avec des personnes d'horizons très différents.

Les réservistes sont issus de tous les ministères ainsi que du privé. A noter que 16 à 20% sont des femmes. 2/3 des réservistes de l'armée de terre exercent une activité professionnelle à temps complet dans le civil.

Lors du déjeuner, les membres du CAVL ont pu poursuivre les échanges avec les officiers qui les ont accueillis et qui se sont rendus entièrement disponibles pour répondre à toutes les questions.

Découvertes du CENZUB

Le Capitaine Matthieu FAGET Officier Tradition du 94^{ème} régiment d'infanterie, accompagne les participants dans la découverte des infrastructures du CENZUB. Après un rappel de l'historique de l'unité et de la visite commentée de la salle d'honneur qui abrite des objets de mémoire historique, les membres découvrent les infrastructures dédiées à l'entraînement des personnels en milieu urbain sur un camp de 6000 hectares.

Le capitaine FAGET rappelle que les récents engagements des forces armées françaises ont eu lieu en milieu urbain, un environnement de combat exigeant qui nécessite une technique particulière. Par ailleurs, il faut noter que 75 % de la population mondiale vit désormais en zone urbaine ou périurbaine. Ce milieu est donc fort logiquement et selon toute probabilité, le théâtre d'engagement désigné des futures opérations extérieures. Le combat en zone urbaine est le combat du futur. Conscientes de cette donnée et déjà sensibilisées à la question au travers d'engagements passés dans un cadre urbain anti-insurrectionnel, les autorités militaires ont choisi de privilégier l'aguerrissement à ce type de combat si exigeant.

Le CENZUB répond pleinement à cette ambition. Lieu unique en Europe, Il accueille régulièrement des unités des forces armées françaises et étrangères. Il est une « vitrine » en France et pour l'étranger. Ces périodes de quatre jours sont l'occasion d'exercices dans un milieu urbain reconstitué où se déroulent des combats simulés avec une force ennemie dont le rôle est tenu par les militaires du 94eme Infanterie (FORAD ou FORce ADverse). On notera par ailleurs que la FORAD accueille également des réservistes et des militaires de tout horizon dont l'expérience s'avère précieuse dans l'environnement de combat.

Le CENZUB dispose de deux infrastructures, l'une dédiée à l'exercice et la manœuvre des unités dotées de soutien, l'autre, réservée à la progression d'un groupe de combat où l'exercice est réalisé à balles réelles.

Les membres du CAVL ont visité le site en car, ont pu accéder à pied à différents lieux stratégiques, ont reçu des explications très techniques sur les conditions d'entraînement, et des retours qui sont faits à l'issue de ces périodes. Ils ont été fortement impressionnés par les infrastructures et les moyens techniques déployés.

La visite des membres se termine avec **la découverte des matériels utilisés** par les membres de la FORAD sortant d'exercice, ainsi que des échanges avec les réservistes la constituant. L'accès permis, accompagné de toutes les explications nécessaires, a été un moment de découverte réelle qui a suscité beaucoup d'intérêt pour clôturer cette journée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 30.

Fait à Amiens, le 14 avril 2014

Pour Le Recteur
et par délégation,

Emanuel VEZIAT, Conseiller défense.

Isabelle FERRERA, Déléguée académique à
la vie lycéenne.

